

Formation AIPR Encadrant

**Sécurisez vos chantiers et valorisez vos équipes avec la formation AIPR Encadrant :
l'habilitation obligatoire pour encadrer les travaux à proximité des réseaux !**

Présentiel - Synchrones

Objectifs

Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers. Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs. Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions. Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir. Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Les + métier

La formation vise à garantir que l'encadrant maîtrise la réglementation, sache prévenir les risques d'endommagement des réseaux, assure la sécurité des personnes et des biens, et soit capable de piloter efficacement les opérations à proximité des réseaux sensible

Public Visé

Tout salarié de l'entreprise de travaux à proximité de réseaux, intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

Pré Requis

La compréhension du français est recommandée pour la bonne réalisation de la formation et la compréhension des questions de l'évaluation finale. (Nous contacter en amont si nécessaire). Il est conseillé que le stagiaire soit familiarisé avec un environnement informatique basique (*ordinateur, tablette, internet, clavier et souris*).

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les risques en lien avec les travaux à proximité des réseaux et les moyens permettant de les prévenir

De mettre en œuvre la réglementation du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux afin de travailler en sécurité.

D'obtenir l'attestation de compétence permettant de valider l'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux (A.I.P.R.) prévue à l'article R. 554-31 du Code de l'Environnement

DRIVING FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 52 44 05046 44

Parcours pédagogique

Accueil, présentation de la formation.

FORMATION EN ADEQUATION AVEC LE REFERENTIEL DE COMPETENCES AIPR

- **Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau**

Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence

Les acteurs d'un projet de travaux, la responsabilité de l'opérateur, de l'encadrant

- **Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques**

Les différents types de réseaux La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles

- **Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles**

- **Définir et mettre en oeuvre les moyens de protection collective et individuelle**

Les moyens de protection collective adaptés

Les EPI adaptés

- **Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs**

Analyse de l'environnement Identification des affleurants

- **Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable**

Le repérage des anomalies

La conduite à tenir

- **Analyser les récépissés des DICT et appliquer les recommandations spécifiques au chantier**

Procédure : de la DT au DCE (IC, OL et CTF)

Le marquage piquetage, ATU les plans de récolement en classe A, les sanctions administratives et pénales

- **Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention**

Exploitation d'un plan de réseaux

Les classes de précision

Le marquage-piquetage

Analyse de l'environnement et identification des affleurants

- **Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition**

- **Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter, si besoin, le responsable de projet**

Les situations d'anomalies, le repérage des anomalies, la conduite à tenir

- **Appliquer les règles d'arrêt de chantier**

- **Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage**

La procédure en cas d'anomalie

La procédure en cas de dommage (règle des 4A)

- **Maintenir un accès aux ouvrages de mise sécurité des réseaux**

- **Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques**

Les zones d'environnement électrique : principes et limites

La présentation des situations à risques

L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF *(distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés)

La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique

- **Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux**

Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires

Le ripage d'un câble ou d'un fourreau

Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau L'ouverture d'un fourreau

La mise en oeuvre de protections mécaniques et thermiques

Méthodes pédagogiques

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient. Ils utilisent de la Ludo pédagogie en réalisant des jeux de rôles pour travailler les interactions. Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Un tour de table de positionnement permet à notre formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et de s'adapter.

Nous mettons un point d'honneur sur les temps d'échanges entre nos formateurs et les stagiaires tout au long de leur parcours de formation.

Moyens pédagogiques

Nos centres disposent de salles adaptées à la formation qui respectent en tout point les réglementations en vigueur. Nos infrastructures et nos moyens matériels permettent de reproduire les conditions réelles de situations de travail

Qualification Intervenant-e-s

Formateur en prévention des risques professionnels, justifiant d'une expérience professionnelle en adéquation avec la thématique dispensée.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les questions QCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes. Le QCM-IPR est susceptible, au fil des ans, de connaître des ajouts et modifications approuvés par le comité de pilotage national réuni à l'initiative du Ministère de la Transition écologique (MTE). Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en une heure maximum. L'examen pour les profils « encadrant » comprend 40 questions. Score minimal pour réussir à l'examen « encadrant » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points).

Modalités d'accessibilité handicap

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Durée

7.00 Heures **1** Jour



Contactez-nous !

Equipe Administrative
Votre expertise formation !

Tél. : 0240830023
Mail : contact@drivingformation.com